

Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE: 5 février 2020

Direction: Direction des travaux publics et des transports

N° d'affaire: 2019.BVE.6700

Classification: Non classifié

Köniz, Landorfstrasse 94, Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz (CPSKK), optimisation de l'exploitation et remise en état partielle du bâtiment principal ; Crédit d'engagement pour la réalisation

A. Objet

Le crédit demandé de 4 985 000 francs (coût total de CHF 5 370 000 moins les frais d'étude de projet déjà approuvés de CHF 385 000) doit permettre de séparer dans l'espace l'exploitation de l'école de celle des bureaux de l'administration, de mettre la cuisine en conformité avec les nouvelles exigences, d'installer un ascenseur monte-charge, de remplacer le chauffage aux copeaux de bois et de remettre en état la façade. Pendant les travaux qui dureront de début 2021 à mars 2022, l'exploitation devra être poursuivie dans des locaux provisoires.



B. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Aide sociale et santé, bâtiment (gros œuvre 1)	596 640	80
Aide sociale et santé, bâtiment (second œuvre)	4 192 360	25

C. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
4 789 000	2 491 800	2 297 200	13

D. Lien avec le plan d'investissement**Dépenses d'investissement par année**

en mio CHF	Total	Années précé- dentes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Années suivan- tes
Selon le présent arrêté	4.79	0.02	0.21	0.17	4.00	0.39			
Selon le plan d'investissem ent xxxx-xxxx									

Le projet figure dans le plan d'investissement intégré du 21 août 2019 sous les projets d'investissement/remises en état entre zéro et cinq millions du coût total par projet avec 4,6 millions de francs basés sur l'estimation des coûts au cours de l'avant-projet.

Concernant les écarts entre le plan d'investissement et l'autorisation de dépenses, voir les explications figurant au chiffre 4.5 du rapport.

E. Explication des répercussions sur le compte de résultats**Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)**

Classe d'immobilisations	Montant
Aide sociale et santé, bâtiment (gros œuvre 1)	7458
Aide sociale et santé, bâtiment (second œuvre)	167 694

Les éléments de construction à remplacer ne sont qu'en partie amortis. Le « Second œuvre » disposera, à partir de la date de mise en service, d'une durée résiduelle d'utilisation de près de deux ans. Cela concerne en particulier la cuisine avec les systèmes de ventilation et de chauffage ainsi qu'une partie des installations électriques et sanitaires. La durée résiduelle d'utilisation génère des charges d'amortissement extraordinaires de 100 000 francs.

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Frais de maintenance de l'ascenseur pas encore connus		
Total (en CHF)		